



VILLAGE DE GRENVILLE

21, rue Tri-Jean, Grenville (Québec) J0V 1J0

Bureau : 819 242-2146 Téléc. : 819 242-5891

Courriel : info@grenville.ca Site web : www.grenville.ca

Politique d'utilisation du panneau d'affichage électronique Village de Grenville

OBJECTIF

La municipalité du Village de Grenville permet la diffusion de messages de nature communautaire, commerciale ou d'intérêt public qui s'adressent à l'ensemble de la population et qui améliorent la promotion des activités et événements relatifs à la vie grenvilloise.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET DEMANDE D'UTILISATION

1. Le principe du « premier arrivé premier servi » est préconisé.
2. Les organismes, commerçants ou particuliers doivent se procurer un formulaire de demande d'utilisation aux endroits suivants :
 - Par le biais du site Internet de la municipalité au www.grenville.ca (Section : Formulaires), le compléter et l'envoyer par courriel à l'adresse suivante : info@grenville.ca, ou par fax au 819-242-5891;
 - À la réception de l'hôtel de ville (21, rue Tri-Jean) aux heures d'ouverture des bureaux (lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 13h00);
3. La municipalité a l'obligation d'afficher en français uniquement;
4. Les formulaires doivent être déposés à l'hôtel de ville ou envoyés via courriel ou fax au moins 15 jours avant la date d'affichage souhaitée.

Aucune demande par téléphone ne sera acceptée. Seules les demandes reçues par courriel, fax ou déposées à l'hôtel de ville du Village de Grenville avec le formulaire approprié, dûment signé par le requérant, seront acceptées.

CONCEPTION, FRÉQUENCE ET DURÉE DES MESSAGES

1. La conception, la fréquence et la durée du message sont à la discrétion de la municipalité. La municipalité se réserve le droit de modifier le message, de le refuser ou de le reporter à une date ultérieure. Aucun langage vulgaire ne sera accepté.
2. La municipalité ne pourra être tenue responsable des erreurs faites par les personnes ayant produit une demande erronée.
3. Si l'organisme annule une activité ou un événement avant ou pendant la diffusion, il doit en aviser dès que possible le responsable des affichages. (aucun rabais ou remboursement ne sera émis)
4. La municipalité ne pourra être tenue responsable des arrêts du panneau d'affichage électronique pour toutes situations hors de son contrôle.

TARIFS

ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Sur une base non limitative, les organismes autorisés à diffuser des messages sur le panneau sont :

- Les organismes à but non lucratif (OBNL) reconnus par la municipalité;
- Les régies intermunicipales;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Argenteuil;
- La MRC d'Argenteuil;
- Le CLD d'Argenteuil;
- Les organismes civiques et de loisirs;
- Les écoles Dansereau – Saint-Martin et l'école élémentaire de Grenville.

Organismes <u>faisant partie</u> de la municipalité du Village de Grenville	Organismes <u>ne faisant pas partie</u> de la municipalité du Village de Grenville
15 \$ pour 7 jours*	40 \$ pour 7 jours*
20 \$ pour 14 jours*	50 \$ pour 14 jours*
50 \$ pour 1 à 3 mois*	100 \$ pour 1 à 3 mois*

* Veuillez ajouter un montant de 25 \$ si vous désirez de la conception/montage.

NOTE : Les organismes faisant partie du Village de Grenville ont droit à deux (2) publicités gratuites par année. Les organismes ne faisant pas partie du Village de Grenville ont droit à une (1) publicité gratuite par année. La durée des publicités gratuites est de deux (2) semaines.

COMMERCES

Commerces <u>faisant partie</u> de la municipalité du Village de Grenville	Commerces <u>ne faisant pas partie</u> de la municipalité du Village de Grenville
75 \$ pour 7 jours*	Québec : 100 \$ pour 7 jours* Ontario : 175 \$ pour 7 jours*
100 \$ pour 14 jours*	Québec : 125 \$ pour 14 jours* Ontario : 200 \$ pour 14 jours*
150 \$ pour 6 mois**	Québec : 175 \$ pour 6 mois** Ontario : 275 \$ pour 6 mois**
270 \$ pour 1 an**	Québec : 315 \$ pour 1 an** Ontario : 495 \$ pour 1 an**
À l'achat de deux (2) annonces économisez 10%.	
À l'achat de trois (3) annonces économisez 25%.	

* Veuillez svp nous fournir votre annonce en format JPEG, sinon, ajoutez un montant de 50 \$ pour de la conception/montage.

† Des frais de 50 \$ s'appliqueront pour toute modification à votre annonce.

PARTICULIERS

Résidents de la municipalité du Village de Grenville	Non-résidents de la municipalité du Village de Grenville
50 \$ pour 3 jours*	75 \$ pour 3 jours*

* Montage inclus

Prix sujets à changement sans préavis et payable à la municipalité par chèque, argent comptant, carte débit ou crédit. Les taxes applicables s'appliquent aux montants mentionnés ci-haut.

Pour toute autre information, veuillez communiquer avec la soussignée.

Valérie Desrosiers, secrétaire administrative

Tél. : 819-242-2146, poste 2501 / Téléc. : 819-242-5891 / Courriel : info@grenville.ca